

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 24 janvier 2025 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024.

II - Délibérations

- Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la Convention
- Adhésion au Service Mobilités / Évolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres
- Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2027
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Acquisition de la parcelle AD 119
- Aire multisports Beausoleil : Validation de l'Avant-Projet Définitif
- Aire multisports Beausoleil : Lancement de la procédure d'appel d'offres
- Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Acte modificatif n°2 au marché de travaux (lot unique)

III – Compte rendu du réunion(s)

IV – Questions diverses

- Lotissement Champ des Blés : point sur les ventes et le désistement (grandeur des parcelles)
- La Martinière : problème d'écoulement des eaux pluviales
- Commission « finances » : planification d'une première réunion de travail / budget 2025

V – Tour de table

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Exireuil, le 16/01/2025
le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 16 janvier 2025

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusée représentée : DECARSIN Mélanie (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).

Excusées : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée.

Secrétaire : CHAUVET Lucette

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 14 • Quorum atteint

Monsieur le Maire présente la procuration réceptionnée en mairie :

- Mme DECARSIN Mélanie donnant procuration à M. ECALE Alain.

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est arrêté et validé à l'unanimité.

⇒ Arrivée de Mme Sylvie VIVIER à 20h05.

II – Délibérations

2025-01-01 - Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la Convention

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 21 juillet 1995, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires (tel qu'annexé à la présente délibération), qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2025-01-02 - Adhésion au Service Mobilités / Évolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment

L'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants,

L'article L. 422-1 et suivants,

L'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Le Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres telle qu'annexée à la présente délibération.

✓ d'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

2025-01-03 - Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2027

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article L452-41 du Code général de la Fonction publique, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le CDG79 pour recourir à ces prestations.

Dans sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil d'administration du CDG79 a ajusté les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite afin de prendre en compte les réformes récentes des retraites et les nouvelles obligations pesant sur les employeurs publics en la matière.

La nouvelle convention, couvrant la période du 1^{er} février 2025 et au 31 décembre 2027, prévoit un tarif d'adhésion d'un montant annuel symbolique, en fonction des effectifs de la collectivité :

- Moins de 10 agents : 50 € par an
- De 10 à 49 agents : 100 € par an
- De 50 à 99 agents : 150 € par an
- 100 agents et plus : 200 € par an

Cette adhésion annuelle inclue des temps de communication et de conseils de premier niveau auprès des agents et gestionnaires RH des collectivités et établissements publics adhérents et ouvre l'accès aux prestations suivantes, dont les tarifs ont très légèrement évolué au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
Demande de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	€
DEMANDE DE RETRAITE CNRACL et RAFF	
Départ et ouverture des droits âge légal de droit commun	€
Demande de retraite progressive CNRACL	0 €
Départ OU droits anticipés (carrière longue, catégorie active, ...)	0 €
Demande d'avis préalable pour les fonctionnaires handicapés uniquement	0 €
Demande de réversion	0 €
Demande de retraite pour invalidité	0 €
Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
RDV (1) PERSONNALISE AU CDG OU TELEPHONIQUE AVEC AGENT accompagné ou non par la collectivité	€
Accompagnement au CDG d'un gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite)	0 €
Accompagnement à l'extérieur du CDG déplacement d'un agent du service pour un dossier très complexe, ou pour former le gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite) à titre exceptionnel et sous réserve de la disponibilité du service. Facturé par jour quel que soit le temps passé.	0 €
Tarif FORFAITAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
Envoi de données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : Correction du compte individuel retraite (CIR), Simulations de pension y compris pour leur contrôle	€

Le Maire rappelle que ladite convention ne donnera lieu à facturation par le CDG79 que si la Commune utilise les prestations proposées ci-dessus listées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du CDG79 pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable.

Il rappelle que la convention proposée couvre la période allant du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG79 pour le traitement des dossiers retraite CNRACL .
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG79 telle qu'annexée à la présente délibération, afin de pouvoir recourir à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027, et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- ✓ de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-01-04 - Solidarité avec la population de Mayotte

L'Association des Maires de France, par la voix de son président, a adressé aux élus plusieurs communications relatives à la tragédie exceptionnelle que traverse Mayotte. De nombreux dispositifs d'appel aux dons circulent et il convient d'y être vigilant ;

Si la commune souhaite participer, l'AMF est partenaire de la Protection civile et de la Croix-Rouge. Ces dispositifs sont exclusivement dédiés aux collectivités et non aux particuliers ;

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de valider ou non une aide financière de solidarité à destination de la population de Mayotte ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Après débat, le Conseil Municipal décide à :

14 voix « POUR » (*BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à ECALE Alain), LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien*)

2 voix « CONTRE » (*DOMINEAU Samuel, GAUDET Vincent*)

- ✓ de valider le soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte de la manière suivante :
 - faire un don d'un montant de 800€
 - à la Protection civile (FNPC – 93500 PANTIN)
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2025-01-05 - Acquisition de la parcelle AD 119

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Au regard des débats lors des réunions de conseil du 25 octobre et 17 décembre 2024 (questions diverses et informations du Maire) ;

Au regard de l'accord du propriétaire de la parcelle AD 119, réceptionné en mairie le 21 décembre 2024 ;

Au regard de l'état des lieux et des caractéristiques de la parcelle AD 119 (378 m²) située rue du Petit Logis à Exireuil ;

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la démarche d'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°119 ;
- ✓ de valider le prix de cette acquisition à 20 000€ ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte d'acquisition ;
- ✓ de confirmer que les frais qui seront la suite et la conséquence de cette vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur (la Commune d'Exireuil).

2025-01-06 - Aire multisports Beausoleil : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Monsieur le Maire rappelle l'objectif initial du projet de l'aire multisports de Beausoleil : espace multisports pour l'école qui accueille actuellement 124 élèves et les associations communales avec un espace de jeux et de rencontre multigénérationnelles également à disposition des habitants.

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions de la commission « Aménagement et cadre de vie » puis celles avec le maître d'œuvre ainsi que les différentes maquettes et estimations afin d'aboutir à l'Avant-Projet Définitif.

Il rappelle les missions du maître d'œuvre (URBA37) dans ce dossier ;

Monsieur le Maire présente le plan et les caractéristiques principales du projet.

Après débat, le Conseil Municipal décide à :

15 voix « POUR » (*BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien*)

1 voix « CONTRE » (*DECARSIN Mélanie - ayant donné procuration à ECALE Alain*)

- ✓ de valider l'APD tel que présenté
- ✓ de décider d'appliquer la procédure de marché dite « adaptée »
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette procédure et à signer les documents liés à cette délibération
- ✓ de décider d'arrêter le mode de publicité (avis d'appel à la concurrence) :
 - par publication sur le site Internet des marchés publics (www.pro-marchespublics.com)
 - au journal des annonces légales de la Nouvelle République 79
 - sur le site Internet de la Commune

Hors délibération : Monsieur Samuel DOMINEAU regrette qu'une variante en alu ou autre matière que le bois ne soit pas mentionnée dans l'appel d'offres. Monsieur le Maire en prend note et fera un comparatif avec l'attributaire du lot.

2025-01-07 - Aire multisports Beausoleil : Lancement de la procédure d'appel d'offres

Vu la délibération précédente ;

Vu les délais de procédure avant l'attribution du marché ;

Vu la période de travaux souhaitée ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de création de l'aire multisports de Beausoleil il convient de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

Après débat, le Conseil Municipal décide à :

15 voix « POUR » (*BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien*)

1 voix « CONTRE » (*DECARSIN Mélanie - ayant donné procuration à ECALE Alain*)

- ✓ de valider l'appel d'offres selon les critères suivants :

Objet : Aménagement de l'aire multisports de Beausoleil - commune d'Exireuil

Procédure de passation : Procédure adaptée

Maître d'ouvrage : COMMUNE D'EXIREUIL

Maître d'œuvre : AGENCE URBA 37

Lieu d'exécution : RUE DE BEAUSOLEIL

Nombre de lot : 1

Lot – VOIRIE, RESEAUX, DIVERS

Tranche : Une tranche ferme

Délai d'exécution des travaux : 4 SEMAINES

Début des travaux : 12 MAI 2025

Critères d'attribution : valeur technique des prestations appréciée au vu du mémoire technique, 50% ; le prix des prestations 50 %.

Date limite de réception des offres : 21 février 2025 à 11 h sur la plateforme, sous forme dématérialisée.

Renseignements : Les demandes de renseignement devront être adressées par mail au Maître d'œuvre, Agence Urba 37 à l'adresse suivante : etudes.agenceurba37@gmail.com

Délai pendant lequel le soumissionnaire est engagé par son offre – 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de l'avis à la publication : mardi 28 janvier 2025

- ✓ de valider les pièces du marché dont le règlement de consultation, l'acte d'engagement et CCAP, le CCTP ainsi que le planning ;
- ✓ d'autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée dans le cadre des travaux pour l'aire multisports Beausoleil selon l'avis d'appel public à la concurrence détaillé ci-dessus ;
- ✓ de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en son absence à Monsieur Samuel DOMINEAU, 1^{er} adjoint, pour effectuer tous les actes et l'autoriser à signer toutes les pièces liées à cette procédure d'appel d'offres.

2025-01-08 - Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Acte modificatif n°2 au marché de travaux (lot unique)

Monsieur le Maire détaille la modification présentée par le Maître d'œuvre : augmentation des délais de travaux (+ 4 semaines).

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de valider l'acte modificatif tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte modificatif.

III – Compte rendu du réunion(s)

Commission « Fêtes et cérémonies » :

Cette année, le repas des aînés aura lieu le 4 octobre. Les membres de la commission proposent de changer d'animateur afin d'apporter de la nouveauté. M. Christian HENRIET a été contacté et serait libre pour 450€. Les élus valident. Il est également question du traiteur ou un changement est également envisagé. CANIVET serait disponible. La majorité des élus valident et souhaitent un devis (vaisselle comprise).

Octobre rose : Sera organisé le 19 octobre.

Puits d'Enfer : Le projet de valorisation du site n'avance pas, au grand désespoir des élus d'Exireuil. La gestion des agents intercommunaux en charge des espaces verts sur ce site est difficile.

Fonds Innovation Petite Enfance : Le projet d'une Unité Familiale d'Accueil Collectif (UFAC) progresse et la recherche d'un lieu d'implantation est en cours.

IV – Questions diverses

Lotissement Champ des Blés :

Monsieur Alain ECALE fait un point sur les ventes et les derniers contacts.

Il semblerait que les parcelles restantes ne trouveraient pas preneurs en raison de leurs tailles. En effet, même si les intéressés sont bien dans la tranche d'âge ciblée, la présence d'un garage et d'un petit jardin semblent incontournables, ce qui n'est pas possible au regard du découpage actuel du lotissement. Il faudrait regrouper certains lots selon les contraintes imposées (comme les sorties obligatoires) et estimer financièrement cette évolution (frais de notaire, de géomètre, d'effacement de compteurs d'eau, d'assainissement et d'électricité). Les élus valident la

réalisation d'une estimation du coût financier de cette opération avant de se positionner sur cette éventuelle modification des parcelles.

La Martinière : La Commune rencontre un problème de gestion des eaux pluviales en provenance d'un champ en amont des habitations de ce lieu dit. Celui-ci est drainé et la quantité d'eau rejetée lors des périodes de fortes pluies est difficile à gérer malgré un entretien des fossés. A voir si un drainage vers un autre point ou un curage plus profond du fossé concerné par le débordement serait suffisant.

Commission « finances » : L'adjoint dédié aux finances propose de réunir la commission « Finances » le 20 février et le 13 mars pour préparation du budget primitif 2025.

V – Tour de table

Hangar / rue du Petit Logis : Les élus valident le devis de démolition du hangar pour 3 360 HT. Il restera à décider du devenir du mur séparatif intérieur. La commission communale « Bâtiments et accessibilité » devra se réunir pour aider à prendre une décision.

Maison rue du Pin : Les élus ne souhaitent pas valider le devis de démolition pour le moment. Ne s'étant pas encore positionné sur le devenir du site, il est décidé de se réunir prochainement afin d'avancer sur ce dossier (commission bâtiments et accessibilité).

Cette même commission devra également prendre connaissance des derniers audits récemment réceptionnés (mairie, salle des fêtes et multi activités) et du souci de régularisation de bâtiments au gîte de la Fortranche.

Devis SDIS : Un devis a été sollicité afin d'organiser une formation 1^{ers} secours aux agents communaux. Le tarif d'un montant de 693€ est validé pour 10 personnes (7 agents + 3 autres personnes à définir).

Lotissement DuGuesclin : Monsieur le Maire a assisté à une rencontre avec Deux-Sèvres Habitat qui gère à présent le site HLM situé dans le bourg. Des travaux vont être programmés (problèmes de structures, d'isolation, de portes, d'assainissement et autres). Deux-Sèvres Habitat emploie 180 personnes sur le département afin de gérer les différents sites. Le bailleur souhaite créer un lien avec la gendarmerie afin d'intervenir rapidement auprès des fauteurs de troubles et ainsi limiter les désagréments et les problèmes de voisinage de ce lotissement.

Maison CORNUAU : Suite au décès en 2019, d'un administré qui avait fait don de ses biens à la Commune, une visite de la maison a été organisée avec le Maire et une personne chargée de la recherche d'héritiers. La maison, malgré des signes d'humidité, ne prend pas l'eau, par contre, le hangar situé de l'autre côté de la rue menace de tomber. Le notaire émet des réserves quant à la suite de la succession (durée et complexité) car environ 39 personnes ont été retrouvées par le cabinet de généalogie. Monsieur le Maire va tenter d'en savoir davantage et, éventuellement, proposer le renoncement de cette succession avec le risque de voir cette modeste habitation finir en ruine.

Projet photovoltaïque au sol : L'enquête concernant le projet photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de La Renardière va prochainement avoir lieu. 3 permanences sont prévues en mairie d'Exireuil, le 10 février, le 19 février et le 14 mars. Le dossier (volumineux) sera à disposition de la population le temps de l'enquête et un registre sera mis à disposition pour recueillir les avis et doléances.

Cession à La Martinière : Une enquête publique avait été réalisée en 2019 sur le projet de cession d'une portion de chemin à un administré. En 2025, ce dernier est revenu vers Monsieur le Maire car il souhaite à présent faire aboutir son projet. Il doit, comme convenu, faire passer un géomètre avant que les élus puissent valider cette cession par délibération.

Festival Traverse ! : Une réunion est fixée au 6 février (18h) à la communauté de communes.

Incivilités : Depuis une quinzaine de jours, les dégradations se succèdent (détérioration d'une porte à la salle des fêtes, destruction des wc publics à deux reprises, démolition du muret devant l'école). Le projet de pose de caméras est évoqué. Il est également question d'un traçage des véhicules communaux ou matériels car les vols se multiplient dans les ateliers communaux du département.

Travail des agents : Travaux de taille avec une nacelle. Lors de ces travaux de taille, du bois a été volé.

Le recensement de la population progresse.

Installation de la fibre : Un conseiller a tenté de connaître l'avancement du déploiement car des zones ne sont pas encore desservies malgré la présence des poteaux. Pas de résultat. Monsieur le Maire informe que des interventions vers La Collinière sont programmées mais qu'effectivement, nous n'avons pas de contact direct ou de conseiller dédié pour nous informer.

Point / urbanisme : L'adjoint en charge de l'urbanisme détaille les dernières demandes (déclarations de travaux et permis de construire).

Impayés : Il est fait état des impayés avec 5 saisies CAF et 1 saisie employeur en cours.

Réservations de la salle des fêtes / 2025 : 24 courriers viennent d'être envoyés pour des réservations 2025 (hors associations).

Eau pluviale : Suite à un récent épisode pluvieux intense, un administré situé au lieudit Les Noues a été sinistré. Des fossés seraient à nettoyer mais une expertise sera peut-être à solliciter afin de bien déterminer les responsabilités de chacun.

Opération « Nature Propre » : Le ramassage des déchets sauvages sur le bord des voies serait renouvelé avec la Fédération Française de Chasse. L'école serait, encore cette année, partenaire de l'opération mais toutes les classes ne seront pas présentes car en sortie sportive. Les détails de cette action sont encore à définir.

SMC : L'assureur a mis un terme au contrat en cours. Après un appel d'offres, une seule entreprise aurait candidaté à un coût beaucoup plus élevé que le contrat précédent.

Guinguette : Les associations communales commencent à s'organiser pour l'édition 2025. 2 nouvelles associations Exiroises rejoignent le groupe. Pour cette année, pas de jeux mais une banda sera présente pour la première partie de soirée avant le concert. Le lieu reste inchangé (Château du Petit Logis).

Forum des associations : Le 24 mai, un forum des associations sera organisé avec, en clôture, le traditionnel apéro des associations.

Actuellement, le club des aînés s'essouffle et le président actuel ne souhaite pas se représenter. La trentaine de membres actifs aimerait maintenir leurs activités (rencontre tous les 15 jours). Monsieur le Maire informe qu'il sera présent à l'assemblée générale afin de montrer le soutien de la commune et motiver les membres à maintenir le club.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures et vingt minutes.

Le secrétaire

le maire

